

L'examen de certification, dans l'académie de Lille, se déroule de la manière suivante : le candidat propose un exposé de 10 minutes, suivi d'un entretien de 20 minutes avec un jury. Le jury est présidé par l'IA-IPR en charge du dossier théâtre, accompagné d'un professeur des Universités et d'un enseignant de théâtre en option de spécialité. Les compétences sont évaluées conformément au texte officiel qui en fixe les modalités ([B.O. n°39 du 28/10/2004](#)).

Lors de cette session le jury était composé de :

- **Mme Myriam Lobry**, IA-IPR de Lettres, en charge du dossier théâtre dans l'académie de Lille ;
- **M. Amos Fergombé**, professeur des Universités, Arts du spectacle, Master Humanités Numériques - Institut Sociétés et Humanités - Université Polytechnique Hauts-de-France ;
- **Mme Marie-Cécile Cloître**, professeur de Lettres et de théâtre, lycée Blaringhem de Béthune ;
- **M. Philippe Cuomo**, professeur de Lettres et de théâtre, lycée Pasteur de Lille, chargé de mission.

L'obtention de la certification complémentaire permet uniquement de légitimer des compétences reconnues dans le domaine théâtral. Si l'obtention de la certification est nécessaire pour prétendre à un poste spécifique d'enseignement de théâtre (lycée ou collège), en aucun cas elle n'en donne le droit absolu. L'obtention d'un poste se déroule dans le cadre d'une procédure spécifique au niveau national ou au niveau académique. Le jury rappelle également que l'obtention de la certification complémentaire ne légitime en aucun cas une demande d'ouverture d'option théâtre dans son établissement d'exercice. Cette demande spécifique correspond à une procédure très réglementée que le jury invite à suivre.

L'exposé

Depuis de nombreuses sessions, et ce fut le cas cette année, les candidats ont intégré le fait que l'exposé ne corresponde pas à la redite du dossier de candidature que le jury a sous les yeux. Les meilleures prestations ont été vivantes, engagées, dynamiques voire passionnées. Les candidats peuvent éventuellement disposer de notes. Un candidat n'a pas respecté le temps imparti et s'est vu couper la parole afin d'engager l'entretien. Lors de cet exposé, le jury souhaite découvrir les raisons pour lesquelles la candidature semble légitime aux yeux du la candidat.

Cette première partie se fixe trois objectifs : rendre compte de sa formation (initiale et continue) et de sa pratique, proposer une vision personnelle du théâtre (sur les plans théorique, esthétique et artistique) et enfin se projeter concrètement dans un enseignement de théâtre dans le cadre d'une option de lycée avant tout, mais aussi dans celui de la classe « ordinaire ». Sans faire de ces objectifs un plan à suivre, la capacité à problématiser à partir d'eux est attendue et même évaluée au cours de l'exposé. Les candidats doivent être en mesure de proposer une problématique pour rendre compte de

leur pratique personnelle, de leur engagement et de leur réflexion. De nombreux exposés, cette année, n'étaient pas nécessairement problématisés mais ont malheureusement pu correspondre à la relation quasi chronologique d'un parcours.

De même, lors de l'exposé, les candidats doivent faire émerger ce qui les a nourris et les a amenés à acquérir telle ou telle compétence. Une fois de plus, malgré les rappels dans tous les rapports, le jury déplore encore des insuffisances dans les lectures d'ouvrages théoriques. Le jury tient absolument à ce que les candidats qui se présentent à cet examen puissent faire montre d'une réflexion théorique suffisante sur l'histoire du théâtre ou les théories théâtrales notamment. Les excellents candidats que le jury a écoutés avec grand plaisir sont en capacité d'évoquer et d'analyser des ouvrages universitaires ou d'artistes avec précision et rigueur. En revanche, certains ont révélé de réelles faiblesses quant aux connaissances élémentaires liées à l'analyse théâtrale. Un candidat doit nécessairement pouvoir définir et utiliser à bon escient les notions de dramaturgie, de scénographie, de séance théâtrale, pour ne citer que celles-ci.

L'entretien

Lors de l'entretien, les candidats sont invités à répondre aux questions du jury qui s'appuie, dans son questionnement, sur le dossier et l'exposé proposés auparavant. Le jury part nécessairement de ces éléments et invite les candidats à préciser, développer, voire questionner leurs propos.

Les attentes du jury concernent les quatre champs de compétences suivants :

- champ des connaissances culturelles et scientifiques,
- champ des programmes d'enseignement du lycée,
- champ des pratiques pédagogiques,
- champ des inscriptions culturelles, sociales et professionnelles de l'enseignement.

La capacité des candidats à dialoguer, dans le cadre de l'ensemble de ces différents champs, a naturellement encore été valorisée cette année.

Cependant, lors de la session 2022, le jury a pu regretter parfois les mêmes difficultés que lors des sessions précédentes :

- l'absence, quasi totale parfois, de connaissances liées à l'analyse théâtrale, aux théories du jeu, à l'histoire même du théâtre ;
- malgré la situation sanitaire compliquée ces dernières années, une fréquentation très insuffisante de la création théâtrale contemporaine dans toute sa diversité ; les candidats ne peuvent pas se permettre de s'appuyer sur un parcours du spectateur remontant à leurs années de formation initiale ou d'invoquer une période creuse liée à des difficultés personnelles ;
- un manque de connaissance de la diversité de la création contemporaine dans les Hauts de France ou dans l'hexagone ;
- une méconnaissance partielle ou totale des programmes d'enseignement de théâtre ; citer le programme limitatif en terminale spécialité ne peut suffire ;
- une réflexion trop souvent fragile sur les pratiques de classe, pas nécessairement d'ailleurs dans le cadre d'un enseignement de théâtre mais également dans le cadre de la classe dite « ordinaire » ;
- la difficulté voire l'incapacité à proposer une analyse de spectacle s'appuyant sur les signes de la représentation et sur la notion de séance théâtrale ;
- l'absence même de réflexion dramaturgique chez certains candidats, réflexion qui doit pourtant fonder toute approche pédagogique au sein de la classe.

Ces raisons expliquent l'échelonnement des notes. Un candidat doit pouvoir, lors de l'entretien, témoigner de connaissances théoriques précises, ancrées et opérationnelles dans le cadre d'un enseignement. Une réflexion sur les propositions et les

tendances de la scène contemporaine s'avère nécessaire et attendue. De même, les candidats doivent avoir le souci de se projeter dans un enseignement de théâtre en s'appuyant sur les programmes et leur mise en œuvre. Ainsi, un candidat peut être amené à réfléchir à la notion de disparition du texte sur les plateaux, comme l'y invite le programme de première d'enseignement optionnel, ou mettre en œuvre avec précision un module sur le théâtre antique, en lien avec le programme de première spécialité.

Le jury invite d'ores et déjà les candidats ajournés à se représenter. Il leur conseille de repenser leurs interventions, de parfaire leurs connaissances théoriques, de se plonger littéralement dans la lecture des programmes d'enseignement du théâtre - en les envisageant comme un premier pas vers la formation - et de fréquenter autant que possible tous les lieux de création ou de diffusion du spectacle vivant. La réussite passe nécessairement par cette démarche active et réflexive.

Les membres du jury :

Myriam Lobry, IA-IPR de Lettres, Académie de Lille

Amos Fergombé, professeur des Arts du spectacle, Université Polytechnique Hauts-de-France

Marie-Cécile Cloître, professeur de théâtre

Philippe Cuomo, professeur de théâtre, chargé de mission auprès de la CASEAT